

L'UCV remercie les communes de leur participation en nombre à la soirée LAT et de leur intérêt soutenu. Pour un meilleur relais au niveau fédéral de la position des communes vaudoises, l'UCV a adressé copie de sa réponse aux parlementaires fédéraux vaudois, à l'association des communes suisses et à l'union des villes suisses, ces deux associations étant les seules interlocutrices de la Confédération.

ASSOCIATION

1. Soirée d'information sur la LAT

Vous avez été nombreux à participer à cette soirée. Nous vous remercions de votre intérêt soutenu. Les documents des présentations de Maîtres Jacques Haldy et Marc-Etienne Favre ainsi qu'un compte-rendu des questions et réponses sont à votre disposition sur notre [site](#) en page d'accueil. La position de l'UCV figure ci-dessous, rubrique consultations.

2. GT associations intercommunales

Le groupe constitué débutera ses travaux en mai. Dans une première phase, ce groupe réunira des élus. Une deuxième étape verra les professionnels qui ont annoncé leur intérêt les rejoindre. Pour connaître la composition du groupe, cliquez [ici](#)¹.

3. Questions juridiques sous la loupe

Accueil des élèves pour la pause de midi et transports scolaires : au vu des questions qui nous sont régulièrement posées, nous résumons ci-dessous la jurisprudence en la matière.

Il s'agit de déterminer s'il existe une obligation pour les communes d'offrir à la fois un accueil durant la pause de midi et un transport scolaire aux élèves dont les parents souhaitent le retour à domicile durant ladite pause.

Pour en savoir plus cliquez [ici](#)².

ACTUALITÉS

1. Parascolaire

Les travaux avancent sur le plan technique. Nos délégués analysent actuellement un avant-projet modifiant la LAJE et appliquant l'article 63 a Cst-VD. L'UCV veille à ce que ces dispositions légales reflètent précisément ce qui a été négocié conformément au

¹ La composition des GT/commissions/plateformes figure sur notre site internet, rubrique « Structure UCV », fichier « Tableau des délégués UCV »

² Les questions juridiques figurent à la rubrique « Informations juridiques », sous-rubrique « Questions juridiques sous la loupe » de notre site internet.

sens souhaité par les communes dans le cadre du Forum parascolaire l'automne dernier, soit :

- un socle de base des prestations obligatoires en matière parascolaire. A savoir combien d'accueils dans la journée de l'écolier en fonction du degré Harmos. Cet accueil sera différencié selon trois catégories: 1-4 / 5-8 / 9-11 Harmos
- un cadre de référence (= normes) valable pour toutes les communes et déterminé par une entité intercommunale.
- ce cadre doit ensuite être appliqué par le canton (OAJE), qui sera responsable des autorisations et de la surveillance
- une évaluation périodique de l'application de ces normes faite de concert par l'entité intercommunale et le canton. Avec la possibilité d'une évaluation ponctuelle en cas de problème détecté.

Sur le plan financier, l'UCV a clairement annoncé qu'elle ne demande pas un "geste" à l'Etat, mais une contribution plus élevée de sa part. L'article 63 a Cst-VD confère certes la responsabilité principale aux communes. Celle-ci ne signifie toutefois pas une responsabilité unique. Le texte de cette disposition mentionne d'ailleurs une collaboration. A notre sens, celle-ci implique une participation financière de l'Etat en proportion suffisante.

2. Troisième réforme de la fiscalité des entreprises (RIE III)

Pour l'UCV, il est essentiel d'axer la négociation avec le canton sur la part de la compensation fédérale que l'Etat devrait restituer aux collectivités. La question de la péréquation intercommunale étant du ressort des communes, elle devra être traitée séparément pour elle-même.

Ajoutons que l'UCV estime que RIE III et parascolaire sont deux sujets distincts qui ne doivent pas interférer entre eux. Le Conseil d'Etat, quant à lui, entend lier les questions financières. Les négociations se poursuivent sur ce terrain ardu.

CONSULTATIONS

Les documents relatifs aux consultations sont disponibles [ici](#)³.

L'UCV a répondu à trois consultations dont celle concernant la seconde étape de la révision LAT.

Pully, le 31 mars 2015

le Comité UCV

³ Rubrique « Consultations » de notre site internet www.ucv.ch.